



Bulletin

Juin 2020

du RIOCM

Destiné aux organismes
communautaires de Montréal

À l'heure de la réouverture de plusieurs secteurs de l'économie et de l'assouplissement des consignes sanitaires, la situation évolue très rapidement. L'équipe du RIOCM fait le point sur certains sujets abordés dans notre précédent bulletin ([Bulletin du RIOCM, avril 2020](#)).

Quels stigmates laissera la crise sur le milieu communautaire?

Alors que la crise de la COVID-19 a fait apparaître toute l'importance du milieu communautaire, la période d'incertitude que nous traversons amène son lot d'inquiétudes pour l'action communautaire autonome (ACA), notamment en regard des actions collectives. Voici quelques-unes de nos préoccupations actuelles.

ACCÈS AUX LOCAUX ET ESPACE PHYSIQUE

Bien que le milieu communautaire ait obtenu depuis peu l'autorisation officielle de rouvrir ses portes, plusieurs attendent toujours l'autorisation des institutions, par exemple la Ville de Montréal, pour accéder à leurs locaux. De même, de nombreux organismes sont toujours dans l'incertitude quant à la reprise de leurs activités dans les écoles, bien que la rentrée scolaire en présentiel ait été confirmée pour l'automne prochain.

En vue de la réouverture, les groupes participent également à la course pour se procurer le matériel de protection nécessaire. Les règles de distanciation physique toujours en vigueur, mais soumises à des modifications perpétuelles, allant de l'assouplissement au durcissement advenant une 2^e vague de la COVID-19, impliquent de prévoir de multiples scénarios d'utilisation de l'espace disponible. Bref, l'incertitude plane quant à la capacité financière, logistique et humaine des groupes à réaliser leur programmation régulière, notamment les activités et interventions collectives.

↳ [Outils et ressources sur le déconfinement des organismes communautaires](#)

VIE COLLECTIVE ET FRACTURE NUMÉRIQUE

En matière de processus administratifs et démocratiques, d'une part, les groupes ont obtenu la levée de l'obligation de tenir une assemblée générale annuelle (AGA) qui pourra être reportée jusqu'à 4 mois suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire. De nombreux groupes se questionnent néanmoins sur le maintien de leur vie démocratique et la viabilité de tenir une assemblée virtuelle, bien conscients de la fracture numérique qui exclue certains de leurs membres. La question demeure : comment maintenir la proximité avec les participant.es alors que le virtuel a ses limites et est inaccessible pour plusieurs?

↳ [Guide sur les obligations relatives à la vie démocratique des organismes communautaires autonomes](#), par le Regroupement des organismes communautaires de la Capitale-Nationale (ROC03)

RESSOURCES HUMAINES MANQUANTES ET SURCHARGE

D'autre part, la nouvelle reddition de compte liée au fonds d'urgence PSOC, ayant été complexifiée en cours de route, est toujours dénoncée par les groupes. Nombreux sont les organismes qui n'ont ni les ressources humaines ni le temps nécessaire pour remplir cette paperasse; d'autant plus qu'ils sont en pleine gestion de l'augmentation des besoins de leurs membres, synchronisée avec une réorganisation obligée de leurs activités en vue de la réouverture. La surcharge des directions et coordinations d'organismes est palpable; elles ne pourront tenir ce rythme effréné encore longtemps, et malheureusement l'horizon de la sortie de crise n'est toujours pas perceptible. Cette pression sur les organismes s'ajoute au sous-financement chronique et à la pénurie de main-d'œuvre qui pourrait s'amplifier. Plusieurs s'attendent à devoir rebâtir leurs équipes de travail dont les membres pourraient être essoufflés, en détresse psychologique et même malades, advenant une deuxième vague à l'automne. Cela est sans compter les travailleurs et travailleuses qui souhaiteront peut-être se réorienter ou changer d'employeur. Enfin, comment trouver le temps et l'énergie pour dénoncer les politiques publiques quand le financement pourrait se tarir et la force de travail ne plus être au rendez-vous dans la prochaine année?

Comment maintenir
la proximité avec
les participant.es
alors que le virtuel
a ses limites et
est inaccessible
pour plusieurs?

2020-2021 : UNE ANNÉE DIFFICILE FINANCIÈREMENT

Avec l'arrivée des discours sur la relance, notamment économique, les annonces quasi quotidiennes de nouveaux fonds d'urgence commencent à se tarir. Elles laissent place à des plans et fonds de transition pour la prochaine année « avec la COVID ».

De prime abord, les financements prévus sont en péril; autant le rehaussement du financement à la mission que le financement des projets, difficiles à réaliser en respectant la distanciation physique. Cela sans parler de l'autofinancement et des collectes de fonds sur lesquels les organismes ne pourront certainement pas compter cette année. Rien n'est assuré en matière de financement et cela menace la survie de certains groupes qui pourraient se retrouver à sec à l'aube de la prochaine année. Un deuxième fonds d'urgence PSOC semble être en préparation pour combler ces manques en matière de financement hors mission, mais l'annonce n'a toujours pas été faite.

Deuxièmement, plusieurs fonds d'urgence ont accusé un retard et les groupes n'y ont eu accès que récemment. Cela a eu pour effet de les transformer en fonds de transition pour répondre aux besoins émergents et soutenir la restructuration des activités des organismes jusqu'à l'automne ou le printemps prochain. Nous pouvons penser au Fonds d'urgence du gouvernement fédéral pour l'appui communautaire (FUAC), dont le processus de demandes a été connu plus d'un mois après l'annonce. Le gouvernement fédéral a compliqué encore davantage le processus de demande en confiant ce fonds à trois gestionnaires (privés) différents.

↳ [Fiche synthèse pour le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire \(FUAC\)](#), par le RIOCM

Des inquiétudes pointent du côté de la multiplication des acteurs privés dans la gestion des fonds publics. Force est de reconnaître l'agilité des fondations qui ont distribué rapidement des sommes de première nécessité. Toutefois, le risque est grand d'exclure ou de défavoriser certains groupes ou, au contraire, de favoriser les OBNL d'entrepreneurs sociaux qui se font valoir auprès des fondations. Les risques de voir

des groupes non reconnus s'improviser « fournisseurs de services communautaires essentiels » existent. De plus, les comités de sélection des projets ne sont pas constitués d'acteurs publics. Certaines fondations ajoutent des critères à la reddition de compte selon leurs propres orientations et approches. En apparence, elles semblent faire peu de différence entre les fonds privés et publics qu'elles gèrent. [Les regroupements sectoriels montréalais ont d'ailleurs dénoncé ces mécanismes de répartition, s'inquiétant de l'imputabilité des gouvernements](#). Bref, cette crise accélère une tendance inquiétante : l'influence montante des acteurs privés auprès des pouvoirs publics. Donnons en exemple la Ville de Montréal, qui vient de mettre sur pied un *Comité aviseur sur la solidarité sociale pour une relance inclusive*, sur lequel trois grandes fondations privées (Centraide du Grand Montréal, Fondation du Grand Montréal, Fondation McConnell) ont été invitées, alors que notre demande d'y voir siéger au moins un regroupement de l'ACA a été refusée.

Certains profitent même de la crise pour promouvoir la logique de gestion entrepreneuriale et utilitaire du secteur communautaire ([Il est temps de dépoussiérer le financement des organismes communautaires](#), LaPresse, 22 juin 2020). Une tendance au *monopole* communautaire se dessine, alors que quelques grands joueurs souhaitent concentrer les financements publics en leur sein, centraliser et uniformiser les pratiques et privilégier la dispensation de services efficaces. Or, cette logique est aux antipodes de l'ACA qui, insistant sur les causes systémiques des inégalités sociales, privilégie l'action globale dans une visée de transformation sociale. Nous devons le rappeler : le financement à la mission des organismes communautaires n'est pas offert par l'État « faute de pouvoir compter sur un réseau philanthropique », mais bien en raison d'un choix de société, celui d'impliquer les gens de la communauté dans la résolution des problèmes sociaux. »

↳ [Réaction du RQ-ACA, du RIOCM et du RAPSIM](#), 24 juin 2020

Cette crise écorche donc les valeurs propres à l'ACA. L'autonomie des certains groupes a pu être affectée par le financement d'urgence. Pointons, par exemple, la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de réserver une partie du fonds d'urgence généraliste (2,5 M\$ des 20 M\$) accordé aux organismes PSOC en vue de prioriser des services de répit et d'hébergement. Cela met une forte pression sur les groupes en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme (DI-TSA) pour rouvrir précipitamment leurs portes, spécifiquement pour ce volet, alors que leur intervention est beaucoup plus globale. Il faut craindre que cette crise précipite encore plus les groupes communautaires dans la sous-traitance par rapport à l'État.

En résumé, des inquiétudes planent sur le financement de l'ACA pour les prochaines années. Les cibles de financement prioritaires pour répondre aux « services essentiels » pourraient demeurer dans l'après-crise en supplantant le

rehaussement du financement à la mission de base. Or, rappelons que c'est principalement les organismes financés adéquatement à la mission qui avaient la plus grande marge de manœuvre pour adapter leurs services en temps de crise. Pareillement, ce sont les États avec un filet social en santé qui ont le mieux surmonté cette crise. L'augmentation du financement à la mission est donc une nécessité et demeure la priorité; tout comme l'est le réinvestissement dans les services publics et programmes sociaux. Il faudra continuer à le marteler puisqu'un retour à l'austérité pourrait être envisagé...

Nous appuyons donc les demandes des regroupements qui ont récemment pris parole publiquement, comme la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), pour demander au gouvernement de maintenir et de bonifier ses engagements :

↳ AUGMENTER LES SOMMES PRÉVUES POUR LE COMMUNAUTAIRE DANS LE BUDGET DÉPOSÉ EN MARS DERNIER

([Analyse du budget provincial 2020-2021](#), par le RIOCM);

↳ SIMPLIFIER LES PROCESSUS ADMINISTRATIFS.

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) renchérit sur le financement en ajoutant que la reconnaissance publique ne suffit plus, qu'il est temps « d'accroître la concertation avec le communautaire en vue d'élaborer un plan de relance permettant d'amenuiser les inégalités sociales ». 🌱

Portrait des finances publiques du Québec « avec la COVID-19 »

Il est impossible de parler de relance sans parler du projet de loi 61 présenté par le gouvernement de François Legault, à une semaine de la fin des travaux parlementaires. Ayant suscité de nombreuses critiques, le projet de loi n'a pu être adopté avant la pause estivale. Il visait principalement à accélérer la mise en marche de plus de 200 grands projets d'infrastructure, en prolongeant l'état d'urgence aussi longtemps que 2 ans, et ce, en passant outre : « [...] l'application de principes établis, dont l'allocation de contrats publics, la gestion de compétences dans le milieu de la construction, les lois d'aménagement et d'urbanisme et, peut-être surtout, les lois environnementales. » (L'état d'urgence illimité, Le Devoir, 10 juin 2020)

Ce que nous dénonçons au printemps par l'adoption de la Loi mammoth sur la réforme des commissions scolaires se retrouvent en plusieurs points dans ce dernier projet de loi omnibus du gouvernement de la CAQ, notamment dans l'érosion du processus démocratique. La nouvelle présidente du Conseil du Trésor, Sonia Lebel, sera responsable de présenter la nouvelle mouture de ce projet à la reprise des travaux parlementaires.

Le 19 juin dernier, le ministre des Finances du Québec, Éric Girard, a présenté le « portrait de la situation économique du Québec – juin 2020 » tenant compte des dépenses engendrées pendant la pandémie. Le Québec est passé d'un surplus budgétaire escompté de 3 milliards de dollars (G\$) lors du dépôt du budget en mars, à un déficit attendu de près de 15 G\$ pour 2020-2021. Il va sans dire que la pandémie a

rapidement chamboulé la situation économique mondiale aussi bien que celle de la province. Le portrait déposé fait essentiellement état des dépenses additionnelles de 6,6 G\$, autant pour l'économie qu'en santé (3,7 G\$), pour faire face aux crises sanitaires, économiques et sociales découlant de la pandémie. Dans ces investissements, le gouvernement de François Legault a choisi de privilégier le secteur privé. D'ailleurs, il souligne qu'un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 5 ans reste sa priorité. Bien qu'il avance, en juin 2020, que « l'atteinte de cet objectif ne se fera pas au détriment des services publics ou par une hausse du fardeau fiscal des Québécois [et ce, tout en continuant] à bâtir une économie verte », un retour à l'austérité paraît inévitable pour plusieurs. Il faudra attendre l'automne prochain pour connaître le plan de relance économique qui sera présenté conjointement à la mise à jour budgétaire.



Le document déposé par le gouvernement de la CAQ est donc sans grande surprise, puisqu'il relate les fonds d'urgence octroyés pour répondre à la crise. Le RIOCM avait d'ailleurs répertorié tous les fonds accessibles aux organismes communautaires au cours de la crise. Pensons aux 20 M\$ investis au PSOC, 3 M\$ en hébergement en dépendance, 2,5 M\$ en violence conjugale ou le 10 M\$ en soutien à l'action communautaire. Le gouvernement souligne d'ailleurs que ce sont là des investissements temporaires. Vous noterez qu'un important fonds d'urgence, accordé aux organismes communautaires famille (OCF) et haltes-garderies, n'apparaît pas distinctement au document. Tout porte à croire que le gouvernement de François Legault a choisi de prélever ce fonds d'urgence à même le rehaussement du financement à la mission de base des organismes, annoncé au budget 2020-2021, et qui lui devait être récurrent.



Au final, alors que nous pressons les gouvernements à réinvestir massivement dans les programmes sociaux et services publics, nous craignons un retour à l'austérité et à un recours encore plus marqué au privé.

Or, de nombreuses inégalités perdureront au-delà de la crise sanitaire. Nous espérons donc que les 4 M\$ réservés pour les imprévus d'ici la fin de l'année seront bonifiés et serviront à amenuiser les inégalités sociales exacerbées par la crise. 🇩🇪

DES INÉGALITÉS EN VOIE DE PERDURER

COMME CETTE CRISE A TOUCHÉ PLUS DUREMENT LES QUARTIERS DÉFAVORISÉS ET LES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES SE TROUVANT À L'INTERSECTION DE PLUSIEURS AXES DE DISCRIMINATION, LES IMPACTS À MOYEN ET LONG TERME DE LA PANDÉMIE SE FERONT SENTIR AU-DELÀ DE LA LEVÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE.

ITINÉRANCE ET LOGEMENT : LE DROIT À UN TOIT

En début de crise, les gouvernements, notamment la Ville de Montréal, se sont rapidement mobilisés pour répondre à l'urgence et mettre en place des centres de jour temporaires pour accueillir les personnes en situation d'itinérance, pour qui le confinement ne rimait à rien sinon à un alourdissement de leur quotidien. Aujourd'hui, plusieurs contestent le démantèlement des camps de fortune par la police, sans parler des amendes salées distribuées aux personnes en situation d'itinérance ou victime de profilage social. Bien que des fonds d'urgence aient été dédiés au soutien en itinérance et en hébergement, des inquiétudes planent sur la possibilité de répondre à l'ensemble des besoins au cours des prochains mois si les mesures de distanciation physique sont toujours en vigueur.

D'ailleurs, plusieurs ménages pourraient se retrouver à la rue en cette période de déménagement, grandement complexifiée par la crise sanitaire venue aggraver la crise du logement. Réclamé avant insistance depuis des mois, le plan en matière de logement du gouvernement Legault a été présenté tardivement. Il permettra à un peu moins de 2 milliers de ménages, dont des personnes en situation d'itinérance, d'accéder à un toit grâce à un supplément au loyer.

Des prêts sans intérêt sont aussi disponibles aux locataires et un report des taxes est possible pour les propriétaires. Plusieurs groupes craignent pourtant toujours une vague d'évictions au cours des prochains mois, en raison de la situation économique des ménages qui restera précaire. Aussi, ces mesures ne règlent en rien la crise du logement préexistante à la COVID-19.



PERSONNES ÂGÉES, HANDICAPÉES ET VULNÉRABLES : LA QUESTION DES SOINS À DOMICILE ET EN RÉSIDENCE

Devant les horreurs constatées dans les CHSLD et résidences privées pour personnes âgées, notamment causés par le manque de personnel, mais également par une gestion déficiente des établissements, le gouvernement Legault a d'abord octroyé des bonus à certains travailleurs.euses. Il a aussi fait appel au grand public ainsi qu'à l'armée pour obtenir du renfort. Enfin, il a annoncé la mise sur pied d'une formation accélérée pour dénicher les 10 000 préposées aux bénéficiaires manquantes dans les établissements publics, leur promettant un emploi à temps plein au salaire alléchant en plus des avantages sociaux offerts. Cette mesure a dès à présent un effet dévastateur sur les soins à domicile pour les personnes : âgées, en situation de handicap et vulnérables. De nombreuses personnes ont déjà déserté les entreprises d'économie sociale et ressources intermédiaires, laissant des milliers de personnes sans services « essentiels » à domicile.

LES ORGANISMES PRESSENT LE GOUVERNEMENT D'AGIR EN CONSIDÉRANT L'OFFRE DE SOINS DANS SON ENSEMBLE SOUS PEINE DE VOIR CES PERSONNES QUITTER LEUR DOMICILE ET CONSÉQUEMMENT ENGORGER LES CHSLD DÉJÀ INCAPABLES DE SUFFIRE À LA DEMANDE.

Enfin, l'isolement accru pourrait perdurer pour les personnes âgées et certaines populations plus à risque, notamment en situation de handicap, qui sont les plus gravement touchées par le coronavirus. Celles-ci pourraient souffrir longtemps du prolongement des mesures de distanciation physique qui peuvent occasionner d'autres problèmes de santé physique et mentale.

SANTÉ MENTALE ET CONSÉQUENCES NÉFASTES DU CONFINEMENT

Le confinement, qui a certainement sauvé de nombreuses vies, a aussi malheureusement plongé plusieurs personnes dans une détresse psychologique qui pourrait avoir de lourdes conséquences à plus long terme. Les problèmes de santé mentale préexistants ont pu être exacerbés et de nouvelles problématiques ont pu émerger en raison du stress causé par l'isolement, la complexification de l'accès aux besoins de base ou la difficile conciliation entre famille et soins aux proches – (télé)travail - (télé)études.



FEMMES VULNÉRABLES ET MINORISÉES

Les femmes ont particulièrement été touchées par cette crise. La pression et la charge mentale sont toujours présentes en ces temps d'incertitudes. Plus nombreuses à perdre leur emploi, **les femmes feront davantage les frais** (LaPresse, 18 juin 2020) du prolongement de la fermeture des écoles, camps de jours et des services de garde. C'est aussi à elle qu'un retour attendu à l'austérité fera le plus mal.

Le confinement dans un domicile toxique augmente la vulnérabilité de nombreuses femmes et enfants. Alors que la violence conjugale et l'hébergement étaient une des cibles prioritaires par les fonds d'urgence, le financement suffira-t-il à accueillir et soutenir à long terme les ménages écorchés par la crise et le confinement prolongé?

La crise sanitaire a également permis de mettre en lumière un autre type de violence, économique celle-ci, liée à la division ethnique/raciale et sexuelle du travail de soins. La majorité des « anges-

gardiens » chargés d'un travail sous-valorisé, peu rémunérés et pourtant aussi exigeant qu'essentiel, sont des femmes racisées et immigrantes, parfois en attente de statut. Alors que le gouvernement Legault a dit souhaiter reconnaître le travail de celles et ceux qui ont aidé à lutter contre la COVID-19 en faisant cheminer leurs demandes d'immigration, plusieurs déplorent que la nouvelle formation accélérée pour devenir préposée aux bénéficiaires dans le secteur public exclue les demandeurs d'asile.

ENFANTS, RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET FRACTURE NUMÉRIQUE

Une vigilance accrue a été demandée aux intervenant.es, notamment scolaires, afin de s'assurer que les enfants les plus vulnérables reçoivent le soutien favorisant leur réussite éducative. Or, ce soutien se révèle variable d'un établissement ou d'un professeur à l'autre. Aussi, le maintien de la fermeture des écoles primaires dans le grand Montréal entraîne des disparités et accroît les inégalités face à la réussite éducative en raison de la fracture numérique et d'une indisponibilité de plusieurs parents à accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages à distance. À la suite de cette crise, de nombreux décrochages sont à prévoir, selon les experts.



La fracture numérique est également un frein à la participation économique, sociale et citoyenne à l'ère de la distanciation physique favorisant les activités sur le Web. Le faible niveau de littératie et l'accès technologique limité entraînent, à court et possiblement à plus long terme, une exclusion encore plus grande de certaines populations.

PAUVRETÉ ET CRISE ÉCONOMIQUE

Comme nous l'avons vu poindre, la crise sanitaire est suivie de près par une crise économique alors que de nombreuses entreprises ont déjà fait d'importantes mises à pied. Les aides de subsistance, comme la prestation canadienne d'urgence (PCU) qui a été élargie et allongée, permettent à un certain nombre de ménages de garder la tête hors de l'eau. Mais pour combien de temps encore? Cette mesure étant imposable, plusieurs craignent un report ou un prolongement des difficultés financières des ménages. D'autres citoyens semblent avoir été oubliés alors qu'ils réclamaient depuis longtemps une bonification de leur aide de subsistance. C'est le cas des personnes assistées sociales qui ont été encore plus fragilisées par cette crise et le seront encore au cours des prochains mois avec, par exemple, l'augmentation du prix du panier d'épicerie et autres « taxes COVID » imposées par les commerçants.

En définitive, les organismes communautaires ont vu les besoins des populations augmenter au fil des semaines, faisant gonfler leur nombre de participant.es. Tout porte à croire que cette pression perdurera.

Au-delà des fonds d'urgence et de transition, la reconnaissance et les remerciements publics d'une maille importante du filet social québécois s'accompagneront-ils enfin d'un financement adéquat à la mission? Nos espoirs reposent sur notamment sur le futur plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAQ) en élaboration. 🌱

**Le Regroupement intersectoriel
des organismes communautaires
de Montréal (RIOCM) a pour mission
de défendre et de promouvoir les
intérêts communs de ses membres
prioritairement au plan régional dans
le champ de la santé et des services
sociaux et de leurs déterminants.**

Vous souhaitez devenir membres?

↳ riocm.org/devenir-membre

L'équipe du RIOCM est là
pour répondre à vos questions.
N'hésitez pas à nous écrire ou
à nous appeler!

Nous joindre

Adresse : 6839, rue Drolet, Montréal QC H2J 1W8

Téléphone : 514 277-1118

Courriel : info@riocm.org

Site web : www.riocm.org

Facebook : /riocm

Twitter : @riocm

RÉDACTION :

Roxanne Milot (analyse et formation)

Marie-Andrée Painchaud (coordonnatrice)

MISE EN PAGE :

Lucie Poulin (communication et mobilisation)

